

MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES JUILLET 2011

LE FOREM

LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS : À LA CROISÉE DES ENJEUX

C'est une évidence : les gens ne travaillent pas nécessairement où ils vivent ! Tous les jours, routes, autoroutes, trains et bus sont pris d'assaut par les navetteurs qui relient ainsi leur domicile et leur lieu de travail.

sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi. Sur l'ensemble du pays, les trois services publics de l'emploi notent une nette reprise des recrutements des entreprises depuis le début de l'année.

La rubrique « Retour sur » passe en revue les récentes études sur les investissements étrangers en Wallonie. Alors qu'en 2009, le nombre d'investissements étrangers avait été particulièrement élevé en Wallonie comparé aux années précédentes, 2010 se solde par un recul. Parmi les investisseurs, les États-Unis et l'Allemagne jouent un rôle majeur dans la région alors que l'importance de l'Asie ne cesse de croître.

« Secteurs/métiers du mois » fait un zoom sur l'industrie aéronautique et spatiale. Dans un secteur global, mondialisé, où la concurrence est féroce, la Wallonie est devenue un acteur important. Vingt-huit établissements représentent le secteur en Belgique, dont 13 en Wallonie, 13 en Flandre et 2 à Bruxelles-Capitale. Contrairement à l'ensemble du paysage sectoriel belge, le secteur se démarque par une part plus importante d'établissements de grande taille en Wallonie par rapport à la Flandre. Ainsi, près de 70% des postes salariés répertoriés dans ce secteur se concentrent en Wallonie. Le secteur occupe ainsi une place fondamentale dans l'économie de la Wallonie, bénéficiant par ailleurs de l'apport de deux aéroports internationaux, à Liège et à Charleroi.

Enfin, afin de prolonger la lecture, « Veille documentaire » pointe les dernières publications nationales et/ou régionales en matière d'analyse du marché de l'emploi et de la formation.

AU SOMMAIRE

Édito	1
Demande d'emploi	2
Opportunités d'emploi	5
Focus : la mobilité des travailleurs wallons	6
Retour sur : Les investissements étrangers en Wallonie	11
Secteurs/métiers du mois : L'industrie aéronautique et spatiale	12
Veille documentaire	13
Terminologie	14

Le « Focus » de ce numéro fait le point sur la mobilité géographique des travailleurs. Si plusieurs sources permettent de cerner l'importance des mouvements entre les régions et pays frontaliers, l'analyse ici privilégie les données issues de l'ONSS. Le principal avantage de cette source est de pouvoir décliner les tendances à des échelles géographiques relativement précises. Au-delà de confirmer certains constats posés depuis plusieurs années, l'analyse laisse apparaître des tendances bien plus surprenantes. À lire en cahier central.

Le mois de juillet se caractérise habituellement par une importante hausse de la demande d'emploi par rapport au mois précédent, cette année ne fait pas exception. Deux facteurs principaux expliquent cette hausse mensuelle d'ordre cyclique : l'inscription en stage d'attente des jeunes qui ont terminé un cycle d'études ainsi que l'inscription du personnel temporaire travaillant dans l'enseignement à la fin de chaque année académique. Par rapport à juillet 2010, soit à un an d'écart la demande d'emploi reste orientée à la baisse. Par ailleurs, si le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse en Wallonie depuis avril 2010, l'ampleur de cette diminution tend à s'accroître depuis le début de cette année.

Depuis le début de l'année, 163 350 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem. Durant le seul mois de juillet 2011, 20 003 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion dont 9 220 ont été transmises par un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB) dans le cadre de l'accord

CHIFFRES-CLÉS

Wallonie

- Taux de chômage harmonisé (BIT), 1^{er} trimestre 2011 : **8,9 %**
- Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, juin 2011 : **186 779**

Wallonie (hors Communauté germanophone), juillet 2011

- Demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations : **205 025**
- Jeunes en stage d'attente : **16 451**
- Indicateur de demande d'emploi : **14,6 %**

(sources : SPF Économie, ONEM, le Forem)

INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Cette rubrique présente les principaux indicateurs du marché de l'emploi tels que définis suite aux recommandations du Bureau International de Travail (BIT) : le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage. Ces taux sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT). Ces enquêtes sont réalisées par le SPF Économie qui publie les résultats par année et trimestre.

Si entre 2009 et 2010, le taux de chômage a augmenté dans les trois régions du pays, les premières données pour 2011 indiquent une situation plus contrastée.

En effet, entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011, le taux de chômage a continué de croître à Bruxelles passant de 17,0% à 18,2%. Au contraire, la Flandre et la Wallonie enregistrent une diminution sensible. Le nord du pays voit cet indicateur reculer de 5,6% à 4,5% en un an,

soit 1,1 points de pourcent en moins.

Sur la même période, la Wallonie bénéficie d'une baisse de 3,1 points de pourcentage pour atteindre 8,9% (contre 12,0% un an plus tôt), soit le niveau le plus bas observé depuis le 2^{ème} trimestre 2002. Si la tendance semble encourageante, la prudence reste de mise dans la mesure où la période étudiée ne concerne encore que le 1^{er} trimestre de l'année.

Les **trois chiffres** à retenir pour la Wallonie en 2010 sont :

- un taux d'activité de 64,1%
- un taux d'emploi de 56,7%
- un taux de chômage de 11,5%

	Taux d'activité harmonisé	Taux d'emploi harmonisé	Taux de chômage harmonisé			
	2010 annuel	2010 annuel	2009 annuel	2010 annuel	2010 trimestre 1	2011* trimestre 1
Wallonie	64,1	56,7	11,2	11,5	12,0	8,9
Bruxelles	66,3	54,8	15,9	17,4	17,0	18,2
Flandre	69,9	66,3	5,0	17,4	5,6	4,5
Belgique	67,7	62,0	8,0	17,4	8,7	7,2

Source : SPF Économie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes sur les Forces de Travail

* dernières données disponibles

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

L'ONEM communique tous les mois la statistique des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés⁽¹⁾. Cette statistique renseigne sur l'importance des paiements effectués par l'ONEM et permet notamment d'éclairer les évolutions du chômage. Les données sont communiquées avec un mois de décalage par rapport aux données du Forem.

En Wallonie, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) est passé de 188 798 en mai 2011 à 186 779 en juin 2011, soit une baisse de 1,1%.

À un an d'écart, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés wallons diminue également (-5,1% contre -6,0% au niveau national). Cette baisse s'observe tant chez les femmes (-4,6%) que chez les hommes (-5,6%).

Une analyse de la moyenne mobile sur trois mois du nombre de chômeurs réalisée par l'ONEM indique que, depuis douze mois, le chômage est en baisse en Wallonie et que cette diminution tend à s'amplifier depuis début 2011.

À fin juin 2011, le niveau du chômage en Wallonie est revenu à un niveau inférieur à juin 2008, soit avant crise. Ce n'est pas encore le cas en Flandre et à Bruxelles où le nombre de chômeurs reste supérieur à celui observé en juin 2008. Ainsi, pour 100 chômeurs dénombrés en juin 2008, on en compte plus que 96 en juin 2011 en Wallonie mais encore 106 en Flandre et 107 à Bruxelles.

(1) après un emploi à temps plein ou après les études

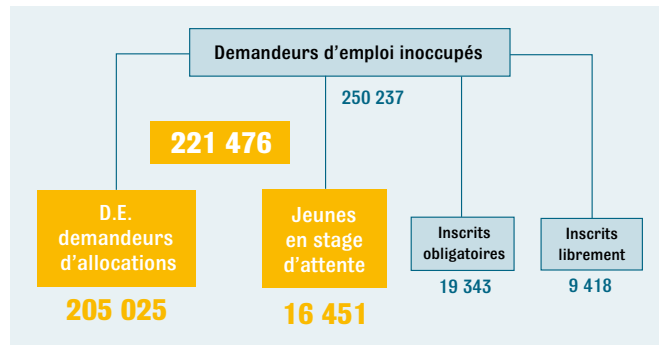
	Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés Juin 2011		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	95 966	90 813	186 779
Bruxelles	41 374	33 882	75 256
Flandre	76 512	66 502	143 014
Belgique	213 852	191 197	405 049

Source : ONEM, Stat info

SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Fin juillet 2011, la Wallonie (hors Communauté germanophone) dénombre **221 476 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente**.

Parmi ces personnes, 51 % sont des femmes, 22 % sont âgées de moins de 25 ans, 50 % n'ont pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du second degré et 40 % ont une durée d'inoccupation de plus de deux ans. À ces personnes, il convient d'ajouter 19 343 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 9 418 demandeurs d'emploi inscrits librement pour un **total de 250 237 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.)**.



Source : le Forem

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Fin juillet 2011, l'indicateur de demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone) est de 14,6%⁽¹⁾. La répartition géographique de cet indicateur présente d'importantes disparités. L'est et l'ouest du territoire ainsi que l'axe Nationale 4 concentrent une grande partie des communes où l'indicateur est inférieur à la moyenne régionale. C'est au niveau du sillon Sambre et Meuse et de la botte du Hainaut que les indicateurs sont les plus élevés.

Parmi les 253 communes wallonnes de langue française, 197 ont un indicateur inférieur à l'indicateur régional dont Mont-de-l'Enclus (D.R. de Tournai) qui est la seule commune dont l'indicateur est inférieur à 6 %.

À l'opposé, 56 communes ont un indicateur supérieur ou égal à l'indicateur régional. Les communes de Colfontaine, Quaregnon, Boussu (D.R. de Mons), Farciennes, Charleroi

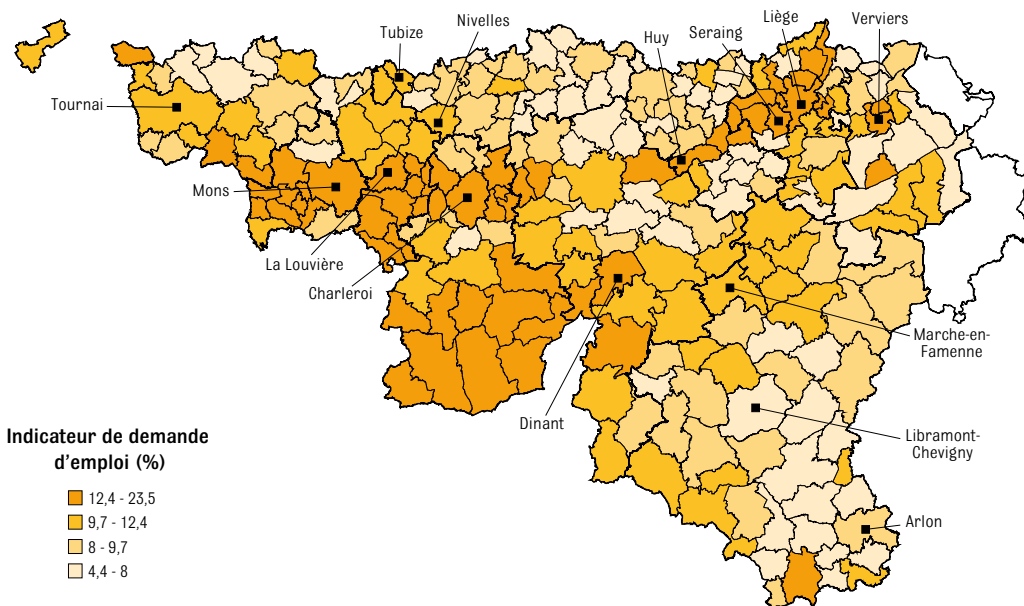
(D.R. de Charleroi) et Liège (D.R. de Liège) présentent les indicateurs les plus élevés (plus de 22 %).

À noter que par rapport à juillet 2010, 38 communes ont vu leur indicateur augmenter, principalement dans des petites communes dont l'indicateur est inférieur à la moyenne.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

(1) L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (moyenne 2009). Le taux de demande d'emploi est quant à lui de 16,4 % à fin juillet 2011. Ce taux correspond au nombre D.E.I. divisé par la population active (moyenne 2009).



Source : le Forem

DEMANDE D'EMPLOI

ÉVOLUTION DES D.E. DEMANDEURS D'ALLOCATIONS ET DES JEUNES EN STAGE D'ATTENTE

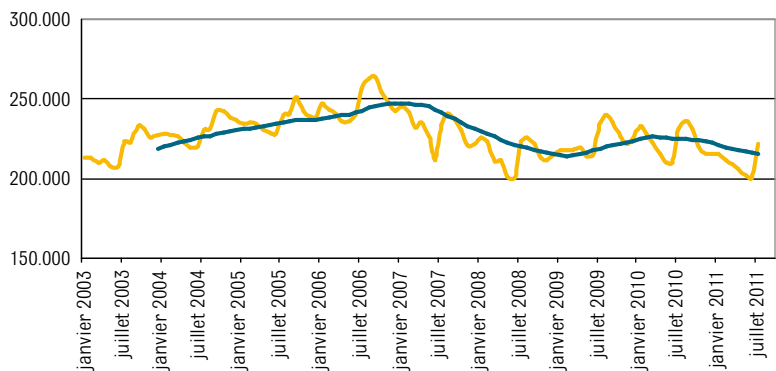
Le mois de juillet se caractérise habituellement par une importante hausse de la demande d'emploi par rapport au mois précédent, cette année ne fait pas exception.

Chaque année, le mois de juillet voit augmenter la demande d'emploi suite à l'inscription des jeunes qui terminent leurs études et du personnel temporaire de l'enseignement qui arrive en fin d'année académique. Ainsi, entre juin et juillet 2011, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente a augmenté de 20 672 unités (+ 10,3%).

L'augmentation par rapport au mois dernier résulte davantage de la forte hausse des jeunes en stage d'attente (+ 59,9%, + 6 165 unités), même si les D.E. demandeurs d'allocations augmentent également sensiblement (+ 7,6%, + 14 507 personnes).

Par rapport à l'année précédente (de juillet 2010 à juillet 2011), le nombre total des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente diminue de 9 983 unités (- 4,3%). En analysant la moyenne mobile sur douze mois du nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente, une tendance à la baisse s'observe depuis mars 2010. Celle-ci s'intensifie depuis le début de l'année 2011 ce qui confirme les constatations émises

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente en Wallonie (hors Communauté germanophone)



— D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente
— Moy. mobile sur 12 pér. (D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente)

Source : le Forem

par l'ONEM au niveau des chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE). Mis à part les personnes âgées de 50 ans et plus (+ 0,2%), l'ensemble des classes d'âges sont en recul sur base annuelle. Au niveau des études, la plus forte diminution à un an d'écart s'observe parmi les diplômés du secondaire du 2^{ème} degré (- 5,8%).

Le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente inoccupés de « 1 an à moins de 2 ans » diminue de 10,6%. Tous les autres groupes de durée d'inoccupation sont également orientés à la baisse.

À noter qu'un peu plus de la moitié des D.E. demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'attente sont des femmes. Celles-ci sont davantage représentées parmi les diplômés d'études supérieures et du secondaire du 3^{ème} degré, ainsi que parmi les personnes inoccupées depuis moins de six mois.

Fin juillet 2011, l'indicateur de demande d'emploi⁽¹⁾ est de 14,6% et enregistre un recul de 0,6 point de pourcent à un an d'écart. Cette diminution est perceptible sur l'ensemble des directions régionales. Les plus fortes diminutions concernent les D.R. de Charleroi (- 6,6%), Namur (- 6,4%) et Mouscron (- 6,0%).

(1) D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente divisés par la dernière estimation de la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPs (moyenne 2009).

Juillet 2011	D.E. demandeurs d'allocations	Jeunes en stage d'attente	Total	% Femmes	Écart annuel
Répartition selon la classe d'âges					
Moins de 25 ans	34 868	14 793	49 661	51,1 %	- 5,5 %
25 ans à moins de 30 ans	29 915	1 646	31 561	52,2 %	- 5,8 %
30 ans à moins de 40 ans	46 502	12	46 514	52,2 %	- 6,2 %
40 ans à moins de 50 ans	43 042	0	43 042	51,1 %	- 4,9 %
50 ans et plus	50 698	0	50 698	50,9 %	+ 0,2 %
Répartition selon le niveau d'études					
Primaire + sec. de base	51 011	2 237	53 248	40,9 %	- 4,4 %
Secondaire 2 ^{ème} degré	54 830	2 507	57 337	50,2 %	- 5,8 %
Secondaire 3 ^{ème} degré	66 967	6 419	73 386	56,9 %	- 3,7 %
Supérieur	24 375	5 024	29 399	62,4 %	- 2,7 %
Apprentissage	7 118	254	7 372	38,2 %	- 4,9 %
Autres	724	10	734	43,1 %	- 2,3 %
Répartition selon la durée inoccupation					
Moins de 6 mois	48 065	12 943	61 008	55,3 %	- 1,0 %
6 mois à moins d'1 an	31 199	3 167	34 366	50,6 %	- 4,3 %
1 an à moins de 2 ans	36 839	312	37 151	49,1 %	- 10,6 %
2 ans à moins de 5 ans	44 198	18	44 216	48,7 %	- 1,3 %
5 ans et plus	44 724	11	44 735	51,3 %	- 5,9 %
TOTAL	205 025	16 451	221 476	51,4 %	- 4,3 %

Source : le Forem

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DIFFUSÉES PAR LE FOREM

Depuis le début de l'année, 163 350 opportunités d'emploi ont été diffusées par le Forem dont 73 455 proviennent d'un autre service public de l'emploi (Actiris ou le VDAB)⁽¹⁾.

Des 85 236 opportunités gérées par le Forem, 43 925 relèvent du circuit de travail hors intérim et aides publiques (soit essentiellement les contrats à durée déterminée et indéterminée), 28 890 concernent des contrats intérimaires⁽²⁾ et 12 421 bénéficient d'aides publiques. Le nombre d'opportunités d'emploi gérées par le Forem est

en hausse : 11,8% sur base cumulée annuelle. La hausse du nombre d'opportunités concerne davantage les postes intérimaires (+ 17,0%) et ceux liés au circuit de travail hors intérim et aides publiques (+ 11,5%).

Durant le seul mois de juillet 2011, 20 003 opportunités ont fait l'objet d'une diffusion. Parmi ces opportunités, celles gérées par le Forem et celles diffusées pour d'autres partenaires (hors autres SPE) totalisent 10 783 postes à pourvoir en Wallonie.

Opportunités d'emploi selon le circuit de travail	cumul depuis 01/11	Évolution du cumul à 1 an	Opportunités du 07/11	Opportunités du 07/10
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	43 925	11,5%	4 920	5 114
Postes intérimaires	28 890	17,0%	3 583	3 348
Aides publiques (APE, PTP, PFI, etc.)	12 421	2,2%	1 553	1 483
Total gestion par le Forem	85 236	11,8%	10 056	9 945
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	73 455	-	9 220	23 207
Diffusion autres partenaires	4 659	-	727	144
Total diffusion par le Forem	163 350	-	20 003	33 296

En ce qui concerne les 43 925 opportunités d'emploi issues du circuit de travail hors intérim et aides publiques. Les cinq groupes professionnels les plus recherchés depuis le

début de l'année sont ceux du personnel de la formation initiale, des services administratifs, des services aux personnes, de la vente, et des forces de vente.

Top 10 des opportunités d'emploi cumulées depuis janvier 2011 selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques	Juillet 2011	
	Nombre	%
Groupes de professions		
Professionnels de la formation initiale	4 884	11,1%
Personnel des services administratifs	3 730	8,5%
Personnel des services aux personnes	3 204	7,3%
Personnel de la vente	2 231	5,1%
Personnel des forces de vente	2 123	4,8%
Personnel de la restauration	2 090	4,8%
Professionnels des soins paramédicaux	1 828	4,2%
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	1 648	3,8%
Personnel de la sécurité publique	1 422	3,2%
Cadres de la gestion commerciale	1 296	3,0%
Total Top 10	24 456	55,7%
Total des opportunités d'emploi du circuit de travail hors intérim et aides publiques	43 925	100,0%

Plus d'informations à ce sujet :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunité-emploi.html>

(1) Dans le cadre de l'accord sur l'échange systématique des offres d'emploi entre les organismes publics régionaux de l'emploi.

(2) Parmi les postes intérimaires sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS WALLONS

La question de la relation entre habitat et travail ainsi que la distance qui les sépare n'est pas neuve. Toutefois, l'analyse gagne en intérêt dans un contexte belge et européen caractérisé par la coexistence de régions aux réalités économiques parfois contrastées et/ou complémentaires.

Le décloisonnement des marchés régionaux et nationaux devient un défi majeur, avec en corollaire, la volonté de faciliter et d'encourager la mobilité des travailleurs. Au-delà de cette volonté, les déplacements domicile-tra-

vail, notamment d'une région à une autre, sont une réalité quotidienne dont il s'agit de pouvoir prendre la mesure.

Une première étape en ce sens consiste à comparer le nombre de postes d'emploi disponibles sur un territoire (emploi intérieur) au nombre de travailleurs qui résident sur ce territoire. On perçoit alors la tendance de ce territoire à « importer » ou « exporter » des travailleurs. Complétement, il s'agira de mieux comprendre ces dynamiques d'entrées et sorties ainsi que d'identifier les principales destinations et origines de ces flux.

QUESTION DE MÉTHODE

Depuis que la Belgique ne procède plus à un recensement de la population (le dernier était l'enquête socio-économique de 2001), deux sources permettent encore d'appréhender les flux domicile-travail :

- Les données de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS), qui se basent sur les déclarations des employeurs. L'introduction de la Déclaration Multifonctionnelle (DMFA) en 2003 a permis de nouvelles exploitations des données, dont l'analyse conjointe du lieu de travail et de domicile des salariés depuis 2005 grâce à l'identification d'unités locales d'établissement (ULE).
- L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), dans le cadre d'Eurostat, réalisée en Belgique par le Service Public Fédéral de l'Economie, réformée en 1999.

Si ces deux sources rendent compte du même phénomène, c'est-à-dire les flux domicile-travail, elles présentent toutefois des différences majeures liées à la population cible et à la méthode de collecte des données.

La population considérée n'est en effet pas la même. Les données ONSS permettent d'observer **la population occupant un emploi salarié en Belgique**, y compris les personnes résidant à l'étranger. Les données des EFT portent sur l'ensemble des **travailleurs salariés et indépendants résidant en Belgique**, y compris ceux occupés à l'étranger.

La **collecte de données** est également différente. L'ONSS récolte les données relatives à l'ensemble des travailleurs repris dans les déclarations des employeurs, lesquelles résultent d'obligations légales. Ces données sont « administratives », leur collecte est systématique et exhaustive. Il en résulte que les données ONSS concernent l'ensemble de la population cible, soit les travailleurs salariés occupés en Belgique. Les EFT sont des enquêtes régulières mais réalisées sur base d'un échantillonnage sujet aux biais inhérents à ce genre d'exercice.

Les deux sources ont des **avantages et inconvénients**. L'EFT compte parmi ces principaux avantages la couverture de la population d'indépendants, et la possibilité de remonter une série historique jusque 1999. Tandis que l'ONSS permet de remonter au mieux à 2005.

L'inconvénient majeur des EFT réside dans le faible détail géographique exploitable en raison de l'échantillonnage. Les flux peuvent être approchés entre régions, voire au mieux entre provinces. Or, afin d'éclairer les dynamiques internes au marché de l'emploi wallon et guider acteurs et décideurs régionaux, il est important de pouvoir travailler à un niveau territorial aussi fin que possible.

C'est en raison de cette limite géographique que les analyses du Forem **privilegient les données issues de l'ONSS**. Ces données couvrant l'ensemble de la population cible, il est possible d'analyser les déplacements domicile-travail à des échelles géographiques relativement précises comme les arrondissements ou les directions régionales. Le niveau communal reste aussi pertinent et permet, par exemple par agrégation, le calcul de basins d'emploi. Néanmoins, si l'ONSS échappe aux écueils liés à l'échantillonnage, le mode de collecte des données comporte également des limites, entre autres, liées à la qualité de certaines déclarations d'employeurs en termes d'unités locales d'établissement (déclarations incomplètes ou erronées). La qualité des déclarations permet de déterminer les lieux de travail pour 81 % des travailleurs. Pour les autres, l'ONSS doit alors procéder à des corrections globales en imputant de manière aléatoire des lieux de travail. Avant de procéder à l'observation conjointe du lieu de travail et du lieu de domicile, l'ONSS doit encore procéder à des corrections arithmétiques, au niveau des régions de Belgique⁽¹⁾. Malheureusement, ces corrections ne sont pas réalisables pour des entités géographiques plus petites que les régions. C'est pourquoi, l'analyse, au niveau local n'est disponible uniquement sur base des lieux de travail « certains » (avant imputations et corrections).

(1) Pour de plus amples informations : <http://www.rsz.fgov.be/fr/content/statistics/webstatistics/webstats-localunit.html>

DEUX SOURCES, DES RÉSULTATS DIVERGENT MAIS DES TENDANCES SEMBLABLES

Les données de l'ONSS et de l'EFT permettent d'appréhender un même phénomène : les flux domicile-travail. Que révèlent-elles pour l'année 2009 ?

Sur base des données de l'ONSS :	Sur base des résultats des EFT :
12,2 % des salariés résidant en Wallonie sont occupés à Bruxelles, soit 133 875 personnes	9,9 % des travailleurs résidant en Wallonie sont occupés à Bruxelles, soit 123 608 personnes
4,5 % des salariés résidant en Wallonie sont occupés en Flandre, soit 49 087 personnes	3,4 % des travailleurs résidant en Wallonie sont occupés en Flandre, soit 42 513 personnes
83,4 % des salariés résidant en Wallonie travaillent en Wallonie, soit 915 650 personnes	86,7 % travailleurs résidant en Wallonie, travaillent en Wallonie soit 1 080 257 personnes
	148 460 travailleurs belges sont occupés dans un autre pays : 37,5 % résident en Wallonie, 15,6 % à Bruxelles et 46,8 % en Flandre.
66 059 salariés d'un autre pays travaillent en Belgique : 48,1 % en Wallonie, 8,4 % à Bruxelles et 43,4 % en Flandre.	

La méthode de collecte de l'information (données administratives vs enquête par échantillon) et la différence des populations prises en compte (les indépendants sont repris par l'EFT et pas par l'ONSS) expliquent les écarts entre les deux sources.

Néanmoins, certains constats semblent se rejoindre : plus de 8 Wallons sur 10 travaillent en Wallonie, environ 1 sur 10 est occupé à Bruxelles tandis que les mouvements vers la Flandre représentent moins de 5 % des flux.

En termes d'évolution, les deux sources pointent depuis 2005 une nette progression des flux vers la Flandre et une stagnation (selon l'ONSS) voire une baisse (EFT) du volume des flux vers Bruxelles. Toutefois la comparaison entre les deux sources semble également délicate tant les deux historiques laissent apparaître des écarts annuels différents, notamment pour les flux vers la Flandre et Bruxelles. Les écarts annuels sont nettement plus contrastés dans les séries EFT que celles de l'ONSS, en raison peut-être de la méthode d'échantillonnage. Selon les données ONSS qui couvrent la période 2005-2009, les flux de salariés de Wallonie vers la Flandre ont progressé de 9,1 %, alors que les flux vers Bruxelles n'ont progressé que de 1,0 %. Le nombre global de salariés résidant en Wallonie progressait lui de 4,6 %. Le volume des flux vers la Flandre s'oriente toutefois à la baisse lors de la

dernière année observée (2008-2009), tandis qu'une telle diminution s'est amorcée dès 2007 pour les flux en direction de Bruxelles. L'évolution des flux selon les données ONSS semble cohérente avec la conjoncture économique. En effet la région bruxelloise a connu un ralentissement de l'économie dès 2007 tandis que la Flandre a particulièrement souffert de la crise économique entre 2008 et 2009⁽¹⁾.

Les données EFT, restent néanmoins intéressantes pour des évolutions longues. Le SPF économie⁽²⁾ a ainsi observé les résultats de l'EFT à 20 ans d'intervalle. En 1990, 11,9 % des Wallons travaillaient à l'extérieur de leur région, ils sont en 2010, 13,6 %. Les flux sortant de Wallonie vers les autres régions ont augmenté aussi bien vers Bruxelles que vers la Flandre, mais c'est vers cette dernière que l'évolution a été la plus forte. Selon l'EFT, les Wallons sont 3,2 % à travailler en Flandre en 2010 alors qu'ils n'étaient que 1,7 % en 1990.

Pour la suite de l'analyse détaillant notamment la mobilité entre les Directions régionales du Forem, la source retenue, sauf mention contraire, est l'ONSS à fin 2009.

(1) Sur base de l'évolution de postes de travail salarié comptabilisés par l'ONSS.

(2) SPF Économie, Direction Générale Statistique et Information économique, Communiqué de presse du 15 juin 2011.

LA MOBILITÉ ENTRE LES RÉGIONS

Selon les données de l'ONSS, fin 2009, 49 087 salariés habitant en Wallonie vont travailler en Flandre, soit près de deux fois le nombre de salariés flamands occupés en Wallonie (27 827 personnes). Bruxelles reste toutefois la région la plus attractive tant pour la Wallonie que pour la Flandre. Ainsi, les navettes vers la capitale concernent 133 875 Wallons et 241 152 Flamands. Dans l'autre sens, 17 331 Bruxellois viennent travailler en Wallonie et 38 406 en Flandre (voir carte ci-après).

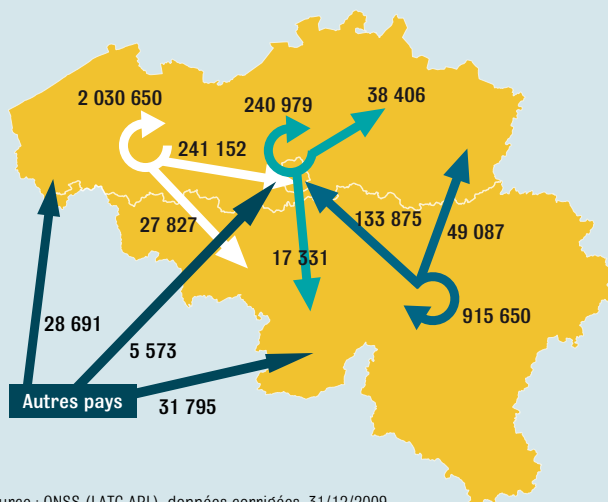
Le rapport Emplois/Résidents (E/R) d'une zone géographique rapporte le nombre de postes d'emploi salarié ONSS

au nombre de salariés ONSS qui y résident. Un rapport inférieur à 1 indique que le territoire compte davantage de résidents qui occupent un emploi salarié qu'il n'y a d'emplois salariés dans les entreprises de ce territoire. Autrement dit, qu'une part des salariés qui y résident, travaillent en dehors du territoire. C'est le cas de la Wallonie et de la Flandre dont le rapport est respectivement de 0,91 et 0,94. Ce même rapport, est pour Bruxelles de 2,08 ! Il existe deux fois plus d'emplois salariés à Bruxelles qu'il n'y a d'habitants occupant un emploi salarié (tous lieux de travail confondus).

Cet indicateur du degré de mobilité, des territoires permet rapidement de saisir les relations entre les régions en matière de flux domicile-travail. Néanmoins, il cache une réalité bien plus complexe, qui dépasse le simple principe de vases communicants. Ce rapport E/R rend ainsi mal compte des réelles dynamiques à double sens des navettes. En effet, en Wallonie, la **part des résidents salariés travaillant à l'extérieur du territoire** (dans une autre région), appelons-le **taux de sortie**, est de **17,1%** tandis que la **part des postes dans des établissements du territoire occupés par des résidents extérieurs** (d'une autre région ou pays), le **taux d'attractivité**, est de **8,6%**.

Comme pouvait laisser supposer le rapport Emploi/Résidents, les Wallons sont proportionnellement plus nombreux à travailler à l'extérieur (17,1%) des limites de leur région que les Flamands (11,8%). Plus surprenant toutefois, la Wallonie s'avère proportionnellement plus « attractive » pour les résidents extérieurs : 8,6% des emplois salariés wallons sont occupés par des travailleurs résidant en dehors de Wallonie contre 5,7% des emplois flamands occupés par des résidents extérieurs.

Flux domicile travail des salariés occupés (y compris les APL) en 2009



Source : ONSS (LATG-APL), données corrigées, 31/12/2009.

Ce différentiel est en partie dû aux flux de résidents de France plus importants vers la Wallonie que vers la Flandre et ce, sur un marché de l'emploi moins ample.

Afin de cerner le degré de mobilité entre les sous-régions ou territoire de Wallonie, la suite de l'analyse se base uniquement sur les lieux de travail « identifiés avec certitude » de l'ONSS, c'est-à-dire hors imputations et corrections automatiques. De plus, à ce niveau de détail, ces données ne reprennent pas encore les administrations publiques locales.

LA DYNAMIQUE DES ENTRÉES ET DES SORTIES AU SEIN DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Au niveau des territoires des directions régionales (D.R.) du Forem, la dynamique des entrées et sorties font apparaître des réalités différentes. Huy et La Louvière connaissent un rapport E/R le plus bas de Wallonie (0,60 et 0,68),

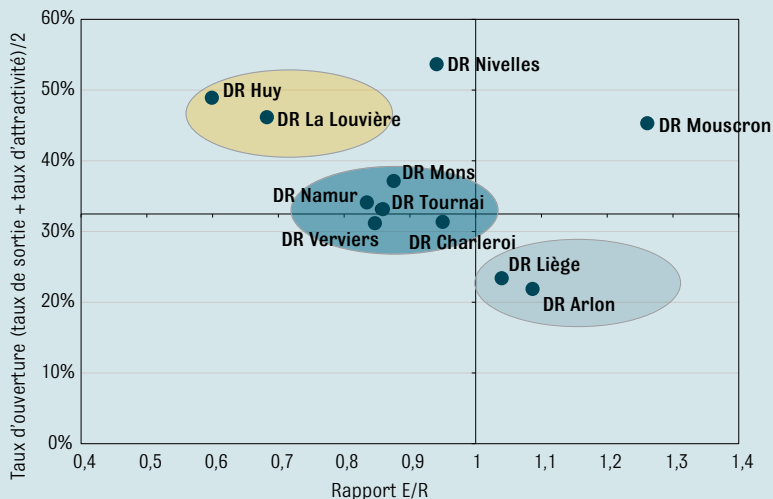
avec, en toute logique, des taux de sortie les plus élevés (respectivement 62% et 56%). La taille (Huy) et la configuration longiligne (La Louvière) de ces territoires, conjugués à leur proximité d'importants pôles d'emploi (30%

des résidents salariés de Huy travaillent à Bruxelles, tandis que Bruxelles, Charleroi et Nivelles captent 40% de la main-d'œuvre salariée de La Louvière) expliquent probablement cette situation. Néanmoins ces communes sont parmi les plus « attractives » de Wallonie (36%), certes bien après Nivelles et Mouscron (52%).

Nivelles présente une situation particulière. Le rapport E/R y est inférieur à 1 (0,94) comme les D.R. de Mons, Namur, Tournai, Verviers, Charleroi, mais se distingue nettement des celles-ci par un taux de sortie et d'attractivité nettement plus important. Plus de la moitié des

Positionnement relatif des directions régionales selon leur taux d'ouverture et le rapport E/R.

Données ONSS, 31 décembre 2009, calculs : Le Forem



résidents de la D.R. (55 % contre 41 % pour Mons) quittent leur domicile pour aller travailler à l'extérieur (essentiellement à Bruxelles et en Brabant Flamand) pendant que la moitié des postes de travail salariés du territoire accueille des résidents d'autres territoires (52 % contre 32 % à Mons).

Mouscron, Arlon et Liège sont les trois seules directions régionales où le nombre d'emplois salariés est plus élevé que le nombre de travailleurs salariés résidents (taux E/R respectivement de 1,26 ; 1,08 ; 1,04). La situation de Mouscron et celle des D.R. d'Arlon et de Liège diffèrent fortement. Liège et Arlon sont relativement « autonomes » : elles connaissent les taux de sortie (19 % et 20 %) et d'attractivité (25 %) les plus faibles de Wallonie. Cela est probablement dû à l'étendue des territoires. Concernant le taux de sortie, il importe de rappeler ici que les données traitées ne permettent pas d'appréhender les flux de résidents sortant de Belgique pour travailler à l'étranger. Les taux de sorties sont donc fortement sous estimés

pour Arlon qui connaît des mouvements importants vers le Grand-duché de Luxembourg (de même que pour Verviers vers l'Allemagne) dont ces séries statistiques ne peuvent rendre compte.

Enfin, la situation de Mouscron est particulière : le rapport entre emplois salarié intérieur et résidents salariés y est le plus élevé (1,26) et le taux d'attractivité (52 %) est nettement plus élevé que le taux de sortie (39 %). Cette très forte « ouverture » est partiellement due à la petite taille de la D.R., ainsi qu'à la proximité avec la métropole Lilloise. Un emploi mouscronnois sur cinq est occupé par un résident de France. Si le contexte fiscal rendait jusqu'à présent le travail transfrontalier particulièrement intéressant pour les résidents de France⁽¹⁾, à partir de janvier 2012, cet avantage sera atténué suite aux nouvelles dispositions de la convention franco-belge en matière d'emploi transfrontalier.

(1) Pour plus d'information : <http://www.eureschannel.org>

OÙ VONT TRAVAILLER LES RÉSIDENTS SALARIÉS SORTANT DE LEUR COMMUNE ?

Les Wallons travaillant à Bruxelles (près de 100 000 individus⁽¹⁾) habitent en majorité les D.R. de Nivelles (34 000), La Louvière (12 500), Charleroi (10 500) et Namur (11 700). Plus d'un tiers de la population du Brabant wallon travaille à Bruxelles.

Les principaux flux de résidents wallons vers la Flandre partent de Nivelles vers le Brabant flamand (6 800) et la Province d'Anvers (1 000) ; de Tournai vers la Flandre orientale (2 100), le Brabant Flamand (1 300) et la Flandre occidentale (1 200) ; de Liège vers le Brabant Flamand (1 600) et le Limbourg (1 300). Toutefois c'est la D.R. de Mouscron qui envoie proportionnellement le plus de résidents travailler en Flandre, en l'occurrence en Flandre Occidentale, avec 19 % des salariés domiciliés sur le territoire de la D.R., loin devant Nivelles et Tournai (respectivement 8,5 et 9,2 % des résidents salariés).

Enfin, une partie des résidents wallons se rendent à l'étranger. Selon l'INAMI⁽²⁾, en 2009, c'était le cas de près

de 45 000 Wallons. 34 052 se rendaient au Luxembourg, essentiellement à l'origine des arrondissements d'Arlon (12 814), et de Virton (5 975), Bastogne et Verviers (respectivement 4 347 et 4 389), de Neufchâteau (2 569) et dans une moindre mesure de Liège (1 324). 4 816 Wallons se rendaient en Allemagne, essentiellement des résidents de l'arrondissement de Verviers (4 709) ; 4 591 en France au départ des arrondissements de Mouscron (1 938) et de Tournai (1 644) ; et 1 389 Wallons résident à Liège (732) ou à Verviers (499) vont aux Pays-Bas.

(1) Les volumes repris entre parenthèses ne reprennent que les flux dont le lieu de travail est renseigné valablement sur les déclarations des employeurs, et pour les seuls employeurs ONSS, c'est-à-dire hors imputation et corrections et travailleurs des administrations publiques et locales. Les volumes sont renseignés afin de comparer les différents ordres de grandeurs des différents flux, mais doivent être interprétés avec précaution. Ils sont arrondis à la centaine.

(2) Les seules données permettant de connaître le nombre de résidents de Belgique, avec un détail local du lieu de résidence équivalent aux arrondissements, travaillant à l'étranger sont celles de l'assurance maladie (INAMI).

D'OÙ VIENNENT LES TRAVAILLEURS SALARIÉS ENTRANTS ?

L'essentiel de l'emploi wallon est occupé par des Wallons. Près de 2 % des postes wallons sont occupés par des résidents de Bruxelles. C'est la D.R. de Nivelles qui reçoit le plus grand contingent de navetteurs Bruxellois (8 900). La part d'emploi wallon occupé par des navetteurs flamands est de 3 %. Ils occupent des emplois à Nivelles (7 900), Liège (3 300), Mouscron (3 000) et Tournai (2 300). C'est le marché de l'emploi de Mouscron qui est le plus impacté : 15 % des emplois y sont occupés par des

résidents de Flandre. Enfin le plus gros contingent de résidents extérieurs à la Wallonie vient de pays voisins, essentiellement des résidents de France, soit 24 974 sur les 30 815 postes salariés wallons occupés par des personnes résidant à l'étranger. Les marchés de l'emploi locaux les plus impactés sont ceux des arrondissements frontaliers de Gaume (Virton, 21,8 % et Arlon, 18,8 %) et ceux voisins de la métropole Lilloise, Mouscron (19,9 %) et Tournai (10,0 %).

LA MOBILITÉ : À LA CROISÉE DES ENJEUX

Les territoires, qu'il s'agisse de pays, de régions ou sous-régions, interagissent pour fournir tantôt de la main-d'œuvre, tantôt de l'emploi aux territoires des alentours, le plus souvent « voisins ».

Si la distinction entre pôle résidentiel ou pôle d'emploi (selon par exemple que le rapport Emplois/Résidents est inférieur ou supérieur à 1) semble encore pertinente,

les rapports entre les territoires semblent bien plus complexes que l'image de simples vases communicants. Certains territoires comme Mouscron ou Nivelles seraient simultanément des vases « trop pleins » et « trop vides », accueillant une main-d'œuvre extérieure importante tout en exportant une large part de main-d'œuvre locale vers des pôles d'emploi extérieurs.

Nombre de déplacements domicile-travail (emploi salarié hors administrations publiques locales - APL, hors imputations et corrections) entre directions régionales (D.R.) et régions au 31 décembre 2009

Domicile	DR Mouscron	DR Tournai	DR Mons	DR La Louvière	DR Charleroi	DR Nivelles	DR Namur	DR Arlon	DR Huy	DR Liège	DR Verviers	Communauté germanophone	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Flandre	Total Résidents
DR Mouscron	9 580	2 024	169	43	99	51	39	13	2	18	3	5	12 046	640	3 049	15 735
DR Tournai	2 476	36 777	3 883	1 448	889	1 048	460	77	21	222	32	4	47 337	7 235	5 037	59 609
DR Mons	89	2 883	31 674	4 711	2 530	1 783	715	83	48	272	27	8	44 823	6 514	2 173	53 510
DR La Louvière	41	1 205	4 269	29 803	8 096	6 933	1 040	119	82	422	46	4	52 060	12 555	3 735	68 350
DR Charleroi	36	353	1 506	5 388	72 964	6 895	6 653	351	196	954	83	27	95 406	10 499	3 297	109 202
DR Nivelles	19	277	417	1 347	2 492	42 089	2 985	154	430	721	65	15	51 011	34 050	8 612	93 673
DR Namur	30	154	322	584	8 700	8 274	62 275	4 299	1 756	2 320	190	28	88 932	11 682	3 042	103 656
DR Arlon	1	29	65	49	305	378	3 083	39 558	274	1 931	591	144	46 408	1 744	794	48 946
DR Huy	68	28	50	74	528	1 667	3 598	532	16 626	13 470	447	54	37 142	4 339	2 058	43 539
DR Liège	36	70	121	127	878	1 163	2 662	1 200	5 519	109 075	6 666	443	127 960	7 498	4 479	139 937
DR Verviers	2	25	39	26	189	259	552	652	340	9 896	29 560	3 062	44 602	1 649	972	47 223
Communauté germanophone	2	0	0	6	11	28	73	83	23	627	1 591	9 537	11 981	249	279	12 509
Wallonie	12 380	43 825	42 515	43 606	97 681	70 568	84 135	47 121	25 317	139 928	39 301	13 331	659 708	98 654	37 527	795 889
Bruxelles-Capitale	56	393	479	671	1 258	8 902	1 059	192	131	915	79	19	14 154	173 999	30 740	218 893
Flandre	3 020	2 386	399	947	1 306	7 920	1 002	301	522	3 343	456	287	21 889	178 464	1 498 091	1 698 444
Inconnu	4 360	4 503	3 428	1 315	3 416	770	843	5 485	97	993	195	527	25 932	4 311	22 328	52 571
Total Postes de travail	19 816	51 107	46 821	46 539	103 661	88 160	87 039	53 099	26 067	145 179	40 031	14 164	721 683	455 428	1 588 686	2 765 797

Source : ONSS, 31 décembre 2009, calculs Le Forem

La mesure des flux demande encore des améliorations tant la mobilité représente des enjeux. En effet, la mobilité interrégionale devra à l'avenir rencontrer de nombreux défis sociodémographiques ou économiques : le vieillissement de la population active de certaines régions et son remplacement dans l'économie, le difficile accès à l'emploi des chômeurs, l'espace disponible au développement d'entreprises, etc.

La mobilité est également un défi pour l'insertion socio-professionnelle dans des espaces de travail de plus en plus morcelés, en raison de courtes missions de travail (dans des lieux différents) ou d'exercice de l'emploi au

domicile de clients. Enfin, la mobilité se heurte à des problèmes d'infrastructure (congestion des routes et utilisation des transports publics) et environnementaux (nuisance, pollution, ...), qui incitent le monde du travail à trouver des solutions (comme le télétravail) rendues de plus en plus possibles grâce au développement des télécommunications et des technologies numériques. Enfin la mobilité est un enjeu de développement territorial, qu'il s'agisse soit de permettre à sa main-d'œuvre d'accéder aux pôles d'emplois voisins ou encore d'accueillir la main-d'œuvre nécessaire au développement économique local.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN WALLONIE

En 2008, les exportations wallonnes de biens se montaient à 39,8 milliards d'euros (soit 50 % du PIB wallon, 19,9 % du total des exportations belges et 11,8 % du PIB belge). La part des exportations wallonnes dans le commerce mondial est bien évidemment faible (un peu plus de 0,58 %) mais elle est néanmoins 10 fois plus importante que le poids de sa population⁽¹⁾.

L'Agence wallonne à l'exportation (AWEX) joue un rôle reconnu dans l'essor de ce marché via son réseau de conseillers présents partout dans le monde. L'Agence a une autre fonction, un peu moins connue, qui est de capter les investissements étrangers en Wallonie. Divers centres de services, destinés aux investisseurs étrangers, ont d'ailleurs récemment vu le jour⁽²⁾.

Dans son rapport d'activité 2010, l'AWEX note que 47 dossiers d'investissements étrangers ont été concrétisés en 2010 (contre 71 en 2009), cela représente un montant de 222 millions d'euros générant 1 653 emplois. La moyenne d'emplois créés par dossier est en légère hausse par rapport à 2009. Sur une décennie, si les grands bassins industriels (Liège, Charleroi, Centre et Ouest du Hainaut) ont concentré la majeure partie des nouveaux dossiers, le Hainaut apparaît comme le plus grand bénéficiaire des investissements. De 2000 jusqu'à la mi 2011, le nombre d'emplois directs créés par l'arrivée ou l'extension de sociétés non-wallonnes s'élève à plus de 10 000 (50 % des résultats de la Wallonie). Les analystes mettent en avant l'attrait des fonds européens.

Ernst & Young, dans la dernière version de son baromètre de l'attractivité en Belgique publiée il y a quelques semaines, a noté également un recul pour les investissements en Wallonie en 2010. La province de Liège a été la plus touchée. Elle avait attiré 21 projets d'investissement en 2009 et n'en a enregistré que 6 en 2010. Le Hainaut est passé de 17 investissements en 2009 à 12 en 2010. Il faut dire qu'en 2009, la Flandre avait subi un sérieux recul alors que la Wallonie obtenait un résultat particulièrement favorable. De 2004 à 2009, les résultats étaient particulièrement bons (qualifiés d'excellents par IBM⁽³⁾). Il ne faut donc pas tirer de conclusions hâtives. Parmi les autres enseignements donnés par les spécialistes d'Ernst & Young, il faut relever qu'au niveau belge, c'est la première fois que l'agglomération anversoise attire davantage de projets d'investissements que Bruxelles⁽⁴⁾.

L'AWEX note que l'origine des investissements étrangers en Wallonie est répartie équitablement entre l'Union européenne (52 %) et le reste du monde (48 %). Comme en 2009, les États-Unis ont notablement soutenu l'investissement étranger (35 %). IBM, dans son Global Location Trends, et Ernest & Young avaient déjà pointé le rôle majeur d'investisseur joué par cette nation (1 500 emplois engendrés à travers 36 projets). L'Allemagne est en deuxième position, avec 460 emplois. L'AWEX insiste sur l'importance croissante occupée par l'Asie (13 %). Celle-ci se marque encore davantage en termes d'emplois. L'AWEX a d'ailleurs instauré à Mons un « China Welcom office » grâce à son partenariat avec le SPoW (Réseau des

parcs scientifiques wallons) et le WHIBI (WuHan Eastlake International Business Incubator).

Les secteurs les plus porteurs, en 2010, auront été les sciences du vivant (25 %), devant l'agroalimentaire, la chimie et le verre.

Selon l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX),
47 dossiers
d'investissements étrangers
ont été concrétisés en 2010
(contre 71 en 2009).

RÉFÉRENCES

- *AWEX : rapport annuel 2010 : version abrégée, 2011.*
- *Baromètre 2011 de l'Attractivité en Belgique : La Belgique a-t-elle réellement besoin d'un gouvernement fédéral ? Investissements étrangers en Belgique : le feu passe à l'orange, Ernst & Young, 2011 : [http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Baromètre_de_Attractivité_en_Belgique/\\$FILE/attractiveness2011_fr.pdf](http://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/Baromètre_de_Attractivité_en_Belgique/$FILE/attractiveness2011_fr.pdf).*
- *Rapport IBM 2010 sur les Global Location Trends : Les investissements étrangers en Belgique toujours en baisse, IBM, 2011. Communiqué de presse téléchargeable à partir : <http://www.ibm.com/news/be/fr/2011/05/12/f848348y15677g66.html>. (La version intégrale du rapport sera publiée prochainement).*

(1) Étude sur la situation de l'entreprise, Union wallonne des entreprises, 2010, p. 21. Document téléchargeable à partir de <http://www.uwe.be/uwe/publications/etudes-rapports-guides-pratiques/rapports-annuels-etudes/etudes-2010-sur-la-situation-de-l-entreprise/>. Ce document est actuellement l'étude de référence sur les entreprises wallonnes et l'exportation.

(2) Pendant les premiers mois de leur arrivée en Wallonie, les entreprises disposent ainsi d'une structure d'accueil, de bureaux et de moyens de communication modernes.

(3) Rapport IBM 2010 sur les Global Location Trends : Les investissements étrangers en Belgique toujours en baisse, IBM, 2011.

(4) À savoir 46 projets et près de 1 400 emplois qui vont s'ancrer à Anvers, alors que l'agglomération de la capitale a pu accueillir 32 nouveaux projets qui représentent ensemble plus de 700 nouveaux emplois.

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE

Dans un secteur global, mondialisé, où la concurrence est féroce, la Wallonie est devenue un acteur important dans le domaine aéronautique et spatial.

L'industrie aéronautique et spatiale est une industrie de pointe, qui regroupe un ensemble de métiers dont les ouvriers constituent une faible majorité (53%)⁽¹⁾. Vingt-huit établissements représentent le secteur en Belgique, dont 13 en Wallonie, 13 en Flandre et 2 à Bruxelles-Capitale. Contrairement à l'ensemble du paysage sectoriel belge, le secteur se démarque par une part plus importante d'établissements de grande taille en Wallonie par rapport à la Flandre (52% des établissements wallons emploient plus de 100 personnes, contre 13% en Flandre).

Si l'on regroupe tous les acteurs de la construction aéronautique et spatiale, ce sont près de 4 951 postes de travail salarié qui sont comptabilisés dans ce secteur en Belgique dont 3 470 en Wallonie, soit 70% de l'ensemble du pays⁽²⁾.

L'AÉRONAUTIQUE, UN SECTEUR FORT SENSIBLE À LA CONJONCTURE

L'industrie aéronautique comprend d'une part les professionnels qui conçoivent, fabriquent ou participent à la fabrication d'avions conçus pour le transport de marchandises ou de passagers, dans un but civil ou militaire, voir sportif. D'autre part, des femmes et des hommes qui pilotent, réparent, guident ou assurent la sécurité des avions.

Quand arrive la crise financière mondiale de 2008, le secteur aéronautique est touché. L'annulation de commandes a eu de graves conséquences chez certains « cellulistes⁽³⁾ » belges, d'autant qu'il n'existe en Belgique, qu'un grand client final : le consortium Airbus. En 2009, le trafic aérien mondial a été en recul de 2% par rapport à 2008 et la majorité des compagnies aériennes ont enregistré des déficits⁽⁴⁾.

Depuis la mi-2010, les carnets de commande se remplissent à nouveau. Le prix croissant du kérosène oblige les compagnies à investir dans des appareils neufs, plus performants. Au 49^{ème} Salon du Bourget, en juin 2011, Airbus termine le week-end avec un carnet de commande de 200 avions A320 ! La participation de 39 sociétés wallonnes au salon français présente un double intérêt : se positionner sur la scène mondiale, mais aussi face à la concurrence étrangère en matière d'avancées technologiques.

Les avions de demain intégreront encore plus de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux, et devront répondre à des impératifs écologiques et économiques encore plus stricts. Le soutien des pouvoirs publics au secteur, dans le domaine de la R&D, sous le couvert du plan Marshall a permis de stimuler la dynamique des entreprises wallonnes en termes d'innovations. Le pôle de compétitivité Skywin, qui regroupe les entreprises de l'aéronautique et du spatial, y contribue également⁽⁵⁾ en facilitant les partenariats entre grandes sociétés et PME, universités et centres de recherche.

LE SECTEUR SPATIAL EN BELGIQUE

L'industrie spatiale s'occupe de la construction de véhicules spatiaux, de leurs lanceurs, de satellites, de sondes planétaires et de stations orbitales Belgospace, l'association belge de l'industrie spatiale, n'est pas peu fière de présenter de bons résultats en 2009 et de bonnes perspectives pour les années à venir. Le rôle majeur de l'industrie belge dans les lanceurs de la fusée Ariane 5 et les petits satellites commerciaux ont permis de survoler la crise. Le développement sans cesse des moyens de télécommunication (télé satellites, internet large bande, GSM), et l'importance de ceux-ci pour le monde entier, rendent le travail de l'industrie spatiale belge et européenne crucial face à la concurrence étrangère.

MÉTIERS

Parmi tous les métiers, certains sont transversaux et non exclusifs à l'aéronautique et l'aérospatial. On retrouve par exemple les techniciens en systèmes d'usinage, les agents de découpage des métaux, les électromécaniciens, les électriciens et mécaniciens de maintenance, les acheteurs industriels, les analystes business (informatique) ou encore, les responsables de méthodes – ordonnancement – planification. Ces métiers demandent tous, même s'ils sont transversaux, une formation particulière. Dans les métiers spécifiques, prennent place notamment les mainteniciens en instruments de bord, les mécaniciens d'aéronautique, ainsi que certains techniciens de laboratoire ou de recherche et développement.

Des universités wallonnes participent à cette spécialisation. L'Université de Liège propose, en plus de ses différents programmes de recherche, un master en Sciences spatiales et un master en génie civil en aérospatial. L'Université catholique de Louvain (UCL) se spécialise en R&D dans le domaine des nouveaux matériaux, des fluides, de la microélectronique et l'automatique des systèmes.

Charleroi, avec le Centre d'excellence en simulation numérique pour l'industrie aéronautique (GENEARO), permet d'effectuer des recherches en modélisation et simulations numériques. À Gosselies, le Centre de compétence Wallonie Aerotraining Network (WAN) organise différentes formations dans le domaine aéronautique. Ces formations peuvent être techniques (maintenance aéronautique, instruments de bord, matériaux composites, ...) ou commerciales (ticketing, bagagiste, agent d'enregistrement, ...).

Enfin, le secteur occupe une place fondamentale dans l'économie de la Wallonie, bénéficiant de l'apport de deux aéroports internationaux, à Liège et à Charleroi.

(1) Source : ONSS, statistiques décentralisées, décembre 2009

(2) Source : ONSS, statistiques décentralisées, décembre 2009. N'ont pas été prises en compte, les personnes qui travaillent dans le transport aérien (commercial ou non).

(3) On appelle « celluliste », l'entreprise qui est en charge de fabriquer les éléments des carlingues des avions.

(4) Source : Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO), Communiqué de presse, janvier 2010 (www.icao.int)

(5) <http://www.skywin.be>

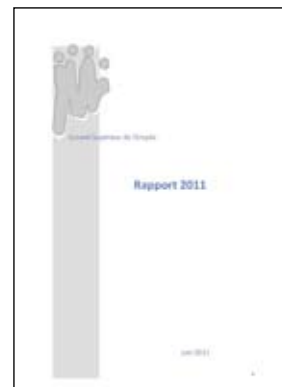
RAPPORT 2011 DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI

Source : [Conseil Supérieur de l'Emploi, 2011](#)

Le rapport s'attache aux évolutions récentes et aux perspectives du marché du travail. Les engagements de la Belgique dans le cadre de la stratégie Europe 2020 font l'objet du deuxième point. Le principal du rapport est consacré cette année aux conséquences sur l'emploi des restructurations d'entreprises.

D'après cette publication, quelque 30 000 emplois ont été créés en Belgique en 2010, soit près du double de ceux perdus en 2009. En 2011 et en 2012, le mouvement devrait légèrement s'accélérer, avec, selon les dernières projections de la Banque nationale de Belgique, une augmentation cumulée sur les deux années de près de 80 000 emplois.

Source : <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=34847>



LE CONCEPT D'ÉCO-ZONING EN RÉGION WALLONNE

Source : [CPDT - Conférence Permanente du Développement Territorial, 2011](#)

La nécessité d'évoluer vers des zones d'activité économique plus durables sous-tend cette recherche exploratoire autour du concept d'éco-zoning.

Ce document aboutit à l'élaboration d'une définition de référence s'articulant sur les principes d'aménagement et d'urbanisme, de management environnemental et d'écologie industrielle et servant de base pour la formulation de critères opérationnels d'évaluation des Zonings d'Activité Economique au regard des performances attendues pour les écozonings.

Cette étude a pu dégager des enseignements et des recommandations pratiques comme l'importance du réseau d'acteurs, la nécessité d'une vision à moyen voire long terme et la pertinence de travailler également aux autres échelles (infra : agir au niveau de l'entreprise et supra : agir en concertation avec le reste du territoire).

Source : <http://www.cpd-t.be/telechargement/publications/notes-de-recherche/NDR-17.pdf>

COMITÉ D'ETUDE SUR LE VIEILLISSEMENT - RAPPORT ANNUEL

Source : [CEV - Comité d'Étude sur le Vieillissement, 2011](#)

Dans cette édition 2011, le premier chapitre présente les nouvelles perspectives de dépenses sociales à l'horizon 2060, selon un scénario de référence et deux scénarios alternatifs de croissance de la productivité à long terme. Ces projections s'inscrivent dans le cadre de nouvelles perspectives de population 2010-2060 qui sont détaillées dans un deuxième chapitre.

Le Comité d'Étude sur le Vieillissement (CEV) a régulièrement proposé des analyses de sensibilité en matière de taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans ou d'âge de retrait effectif du marché du travail, sans toutefois explorer les mesures permettant d'aboutir à de telles évolutions. Cette année, le CEV a évalué les conséquences qu'impliquerait un relèvement de la condition de carrière nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite anticipée ou d'une prépension (chapitre 3).

Enfin, un quatrième chapitre expose les différents indicateurs de soutenabilité sociale des pensions, d'après les données les plus récentes ainsi qu'en projection.

Source : http://www.plan.be/admin/uploaded/201107120843500.Rapport_CEV_FR.pdf



Le Forem propose également à un niveau plus local les publications « Emplois du temps Actualités ». Ces mensuels rapportent une série d'informations locales sur les entreprises (développement de nouvelles activités, création de sociétés, etc.) ainsi que sur les formations organisées par le Forem et d'autres opérateurs : <http://www.leforem.be/endirect/chiffres-et-analyses/publications-et-commentaires/informations-locales.html>

DÉFINITIONS

CHÔMEUR AU SENS DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (B.I.T.)

Selon le BIT, une personne au chômage en âge de travailler (de 15 ans ou plus) répond simultanément à trois conditions être sans emploi, être disponible pour un emploi dans les 15 jours, chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

CHÔMEURS DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS (ONEM)

Les statistiques émises sur les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés proviennent des paiements effectués par l'ONEM. Sont ici prises en compte les personnes bénéficiant d'allocations de chômage après un travail à temps plein et celles bénéficiant d'allocations d'attente après leurs études.

DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS (D.E.I.) (LE FOREM)

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

Les **D.E. demandeurs d'allocations** regroupent les personnes qui perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'attente. Les allocations d'attente sont forfaitaires et inférieures aux allocations de chômage.

Les **jeunes en stage d'attente** à la sortie des études sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. Ces jeunes doivent, de ce fait, accepter tout emploi convenable (ou formation convenable) qui leur est proposé(e).

Au-delà de ces deux catégories principales, on distingue deux autres groupes de D.E.I. Les « **inscrits obligatoirement** » qui regroupent les personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que les demandeurs d'emploi à charge du C.P.A.S. et les « **inscrits librement** » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

INDICATEUR ET TAUX DE DEMANDE D'EMPLOI (LE FOREM)

L'**indicateur de demande d'emploi** rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'attente à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Le **taux de demande d'emploi** rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.) à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS.

Une information détaillée commune par commune peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales.html>

OPPORTUNITÉS D'EMPLOI (LE FOREM)

Les données relatives aux **opportunités d'emploi** concernent les offres observées par le Forem, flux agences de placement et autres services publics de l'emploi compris. Les opportunités d'emploi reflètent donc les postes disponibles parmi les offres reçues par le Forem au cours d'une période observée.

Une information détaillée selon les différentes Directions régionales du Forem peut être consultée via :

<http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/opportunit-emploi.html>

Le Forem,
Analyse du marché de
l'emploi et de la formation
bd Tirou 104
6000 Charleroi
Tél. 071/20 66 78

Gestion de l'abonnement :
marchedeemploi.abonnement
@forem.be